

COMPETITIONS WPC FRANCE

Les règles énumérées ci-dessous sont applicables lors de toutes les compétitions qui se déroulent en France. Les compétitions se dérouleront en application des règles internationales mais certains aménagements pourront être décidés, pour des besoins d'organisation ou techniques par le Comité WPC France.

1. Demi-Finale, sélection nationale

En cas d'organisation de demi-finales, ou de sélection nationale, tous les athlètes devront valider leur minima national afin de pouvoir participer à la finale France. Seuls sont autorisés à ne participer qu'à la sélection internationale les arbitres nationaux et internationaux de la WPC France ainsi que les athlètes ayant au cours de la saison précédente obtenu un titre de champion du monde WPC. L'athlète sélectionné dans une catégorie de poids ne pourra en changer entre la sélection nationale et la sélection internationale que sur demande écrite auprès du Comité de Sélection.

2. Finale, sélection internationale

Tous les athlètes désirant obtenir leur sélection internationale devront participer à la Finale France. Tous les athlètes participant à la compétition en Powerlifting pourront être sélectionnés pour les mouvements individuels (Benchpress et Deadlift) si les minimas sont atteints mais ne seront pas classés dans ces épreuves.

Un athlète mineur sélectionné devra obligatoirement être accompagné d'un adulte responsable et la règle restera dans le cadre du règlement international pour l'âge.

3. Classement

Les classements et récompenses seront faits uniquement dans la catégorie Open et par catégories de poids.

Le classement dans les catégories d'âge respectives sera noté sur les diplômes de participation qui seront remis à chaque athlète à l'issue de la compétition.

Le classement sera fait en raw, **classic raw** et en équipé (pas de distinction entre les équipements single et multi).

4. Compétitions internationales

Les athlètes sélectionnés en équipe de France pourront participer indifféremment aux Championnats d'Europe et du Monde. Leur inscription sera faite par le Comité WPC France. Ils pourront participer uniquement aux épreuves pour lesquelles ils ont été sélectionnés et dans les catégories de poids et d'âge enregistrées.

Chaque compétiteur devra dans un premier temps valider les minimas de la catégorie open ou de sa catégorie d'âge pour prétendre à une sélection en équipe nationale. La liste des sélectionnés sera ensuite établie par le Comité de sélection après examen sur critères sportifs et moraux.

Le Comité de Sélection se réserve la possibilité de sélectionner tout autre athlète qu'il jugera en mesure de réaliser des performances internationales valorisantes pour l'équipe de France.

L'athlète sélectionné dans une catégorie de poids ne pourra en changer entre la finale et les compétitions internationales que sur dérogation exceptionnelle accordée par le Comité de sélection et sur demande écrite.

Tout membre de la WPC France souhaitant participer à toute autre compétition internationale homologuée WPC devra préalablement faire une demande officielle auprès du comité WPC France pour accord et validation. Tous les athlètes licenciés à la WPC France sont sous notre responsabilité et nous sommes garants de la validité de leur adhésion auprès du World Powerlifting Congress. Pour cette raison les athlètes devront obligatoirement nous soumettre toute participation internationale même pour les compétitions pour lesquelles nous ne nous occupons pas des inscriptions.

5. Records de France

Les records de France seront enregistrés à l'issue de la compétition.

Les records pris en compte seront ceux réalisés lors des championnats de France, Championnat d'Europe, Championnat du monde, Coupe du monde, Coupe d'Europe ou toute autre compétition homologuée par le World Powerlifting Congress

Il existe des tableaux de records différents dans les catégories raw, et équipé Les records Classic raw sont intégrés au tableau de records raw avec une distinction pour le squat et le total.

Si, pendant la compétition de Powerlifting, un compétiteur réalise une performance supérieure au record existant sur un mouvement individuel, il prendra aussi le record pour la discipline concernée.

Pour prendre des records de France, il faut impérativement être licencié à la WPC France.

4. Comité de sélection

Un comité de sélection composé de 6 membres sera en charge de prendre toutes les décisions relatives aux sélections. C'est lui qui notamment décidera si les athlètes répondent aux critères sportifs et moraux requis.

Toutes ces décisions seront prises à la majorité.